

Adhérent d'un Club Sportif assuré auprès d'une société du Groupe AXA, ceci vous concerne !

Vous pratiquez votre sport sans vous poser de questions.

Mais comment serez-vous indemnisé, si un jour vous vous blessez ?

Bénéficiez-vous d'une couverture en cas d'accident ?
Est-elle suffisante ?

Avec AXA, votre Club vous apporte les réponses

Vous pratiquez votre sport au sein de votre Club et peut-être aussi en dehors.

- Vous bénéficiez déjà, par votre licence sportive, de garanties en cas d'accident.
Mais les capitaux sont-ils suffisants ?
- Vous ne bénéficiez pas de garanties en cas d'accident.
Votre situation personnelle n'exige-t-elle pas que vous en prévoyez ?

Votre **Club** se tient à votre disposition pour vous proposer une couverture complète comprenant :

- Frais médicaux
- Indemnités hospitalisation
- Indemnités journalières
- Capitaux Décès / Invalidité

N'hésitez pas à l'interroger